

Société des Amis du Vieux Revest

Et du Val d'Ardène

Sommaire :

Construction du presbytère par Jean Meiffret,

Ajaccio salue J. P. Giacobazzi par J. Camilly,

La Tour du Revest par Charles Vidal,

La Dardennes par A. Joanne,

Le testament de Dame Sibille par Raimond Boyer,

Le Vin par J. Nerwat.



Président fondateur : Charles Aude

Bulletin n°51 - Janvier 2010 -

Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène

Mairie-Place Jean Jaurès

83200 - Le Revest-les-Eaux

06 35 21 51 95 - ch@revest.fr - <http://www.revest.fr>

Construction du presbytère

par Jean Meiffret ¹

M. Jean Joseph Hippolyte Jehan fut nommé à la cure du Revest le 19 août 1849 ; il succéda à François Jean Baptiste Boyer qui était au Revest depuis le 12 novembre 1845.

Au travers des comptes rendus du conseil de fabrique ², Monsieur Le Recteur Jehan apparaît comme un prêtre dynamique s'entendant très bien avec les membres de la fabrique du Revest.

Dès sa prise de fonction, il demande au conseil la vente de vieilles dorures (bagues, anneaux, pendants d'oreille, croix, couronne) possédées par la confrérie de la sainte vierge et placées depuis très longtemps dans le placard de la sacristie. La somme obtenue serait affectée au paiement de M. Serès pour la confection du maître d'autel en marbre. Vendues à M. Artigues, orfèvre à Toulon, pour la somme de 235 francs. 165 francs furent affectés pour solder le prix du maître d'autel.

Dans la séance du 20 juillet 1851, il fait inscrire la première délibération sur la construction du presbytère dont voici le texte intégral :

« L'an 1851 et le 20 juillet, en vertu d'une autorisation extraordinaire de Monseigneur l'Évêque de Fréjus en date du 10 juillet courant et sur invitation faite de la part de Monsieur le Curé, le conseil de fabrique de la paroisse du Revest s'est réuni dans l'une des salles du presbytère sous la présidence de Monsieur Séverin Sauvairé.

Étaient présents MM. Jehan recteur, Alexis Pomet, André Vidal, Antoine Vidal, Augias Hilarion, et Léopold Vidal (ce dernier, maire honoraire), formant la majorité du conseil.

Le président a exposé que jusqu'à ce jour, à défaut d'un presbytère spécialement affecté au logement du pasteur au Revest, la commune lui a offert une indemnité, au terme de prescription légale, qu'on comprend cette disposition comme provisoire dans l'attente d'une situation plus régulière, que c'est ce que la loi a entendu, mais comme état définitif et permanent, cela ne se conçoit guère.

Qu'on doit à l'autorité municipale actuelle du Revest cette justice, qu'il faut moins ici accuser sa bonne volonté que le manque de ressources qui a jusqu'ici rendu vaines ses meilleures intentions, mais qu'aujourd'hui les motifs les plus saints, les plus respectables avaient déterminé M. Le Maire à faire cesser cette situation anormale ³, que par la diligence, la Paroisse allait être pourvue d'un presbytère convenable et décent, que le conseil municipal s'était

¹ Article écrit en juin 2008 avec la participation de Claude Chesnaud.

Sources :

- Délibérations du conseil de fabrique du Revest,
- « *Images du Revest pendant la révolution* », réalisation sous la direction de Charles Aude en 1989,
- Bulletin des Amis du Vieux Revest et Val d'Ardène, n°4 de Mai 1987.

² « Fabrique » : structure ayant la gestion financière de l'église pour les charges de fonctionnement.

uni à ce magistrat dans une même pensée, qu'il n'existe aucun débat sur la question d'emplacement (situé depuis longtemps sur le vieux cimetière à côté de l'église) qu'il ne manque plus enfin que l'accession du conseil de fabrique et surtout la faveur que l'autorité supérieure accorde ordinairement à de tels projets.

Mais, ajoute le président, la commune du Revest, vous ne l'ignorez pas, est impuissante à suffire par elle-même à la construction d'un presbytère dont la dépense, vu le devis qui a été dressé, s'élève à la somme de 4600 francs, toutefois elle s'est efforcée d'y contribuer dans toute la mesure de ses forces. Dès lors, pourquoi le conseil de fabrique ne s'efforcerait-il pas, si pauvre qu'il soit, de contribuer pour sa part à l'œuvre urgente d'un presbytère qui n'est pas seulement la maison du prêtre, mais la nôtre, puisque la maison du Père est celle des enfants ?

A cet effet, je vous propose de voter la somme de 300 francs, laquelle somme sera obtenue par des quêtes extraordinaires dans l'Église, et néanmoins nous nous adressons au gouvernement et au comité départemental pour lui faire connaître votre pénurie, nos efforts, espérant qu'ils daignent nous octroyer une subvention qui nous est indispensable.

Sur ce conseil :

Considérant

- Qu'une paroisse sans presbytère n'est point un établissement complet, qu'ainsi il est dans l'esprit du gouvernement de demander que chaque paroisse ait le sien,*
- Que la construction d'un presbytère au Revest complétera et garantira pour l'avenir son existence paroissiale, que l'allocation des fonds faite dans ce but par la commune c'est tout ce qu'elle peut faire dans la rigoureuse expansion de ses ressources,*
- Que les revenus de la fabrique suffisent à peine à l'entretien du culte, mais que l'espoir que M. le Président fonde sur les quêtes extraordinaires faites dans le but proposé, peut en effet être réalisé sur le bon vouloir et la générosité des fidèles,*

Délibère à l'unanimité :

- 1- L'allocation de la somme de 300 francs pour la construction d'un presbytère,*
- 2- Il émet le vœu, en envoyant le budget de la fabrique et la présente délibération à M. le Préfet que ce magistrat daigne obtenir à la commune en faveur de la paroisse, quelque part aux crédits annuels du gouvernement et du département.*

Ont, les membres présents, signé au Revest le 20 juillet 1851. »

D'après cette délibération, au style de l'époque, très enjôleur et respectueux, nous voyons que l'abbé Jehan voulait (pour lui et ses successeurs) se loger convenablement.

³ Séance du conseil municipal du 18 mai 1851 : accord du conseil pour la construction d'un presbytère sur l'emplacement de l'ancien cimetière ; devis d'un montant de 4685 francs, « **somme considérable pour notre commune** » qui s'engage pourtant à payer 50% de la somme par la vente des bois en sa possession et le revenu annuel du pâturage de la forêt de Caoumé. L'autre moitié sera à la charge du Département et de l'État.

En ces temps-là, au Revest, les prêtres étaient logés dans la maison qui fut d'abord la mairie de la commune, puis la Poste.

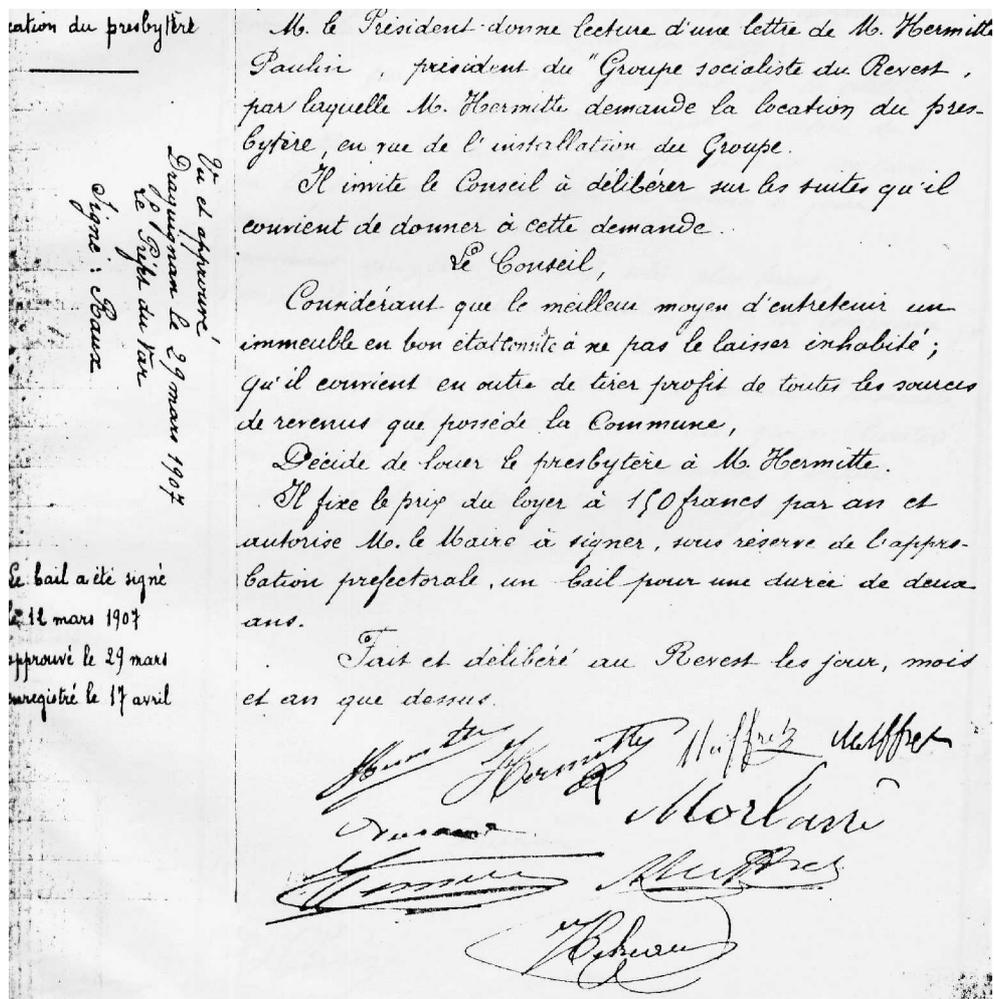


Cette maison fut léguée à la commune en 1673 par Messire Augias alors vicaire perpétuel ; les vicaires perpétuels étaient des curés sans titre mais inamovibles. Ce don fut fait pendant la construction de l'église (1674-1679). La cohabitation, si elle ne posait pas de problème, devait être néanmoins plutôt délicate. Certains curés, préférant habiter ailleurs, touchaient l'indemnité de logement attribuée par la mairie, mais les réunions du conseil de fabrique se tenaient dans cette maison curiale, quelque fois dans l'église ou dans la sacristie ; vu le nombre de membres, une petite salle était suffisante.

Le presbytère fut construit en 1857 ⁴, sur l'emplacement de l'ancien cimetière qui avait été déplacé 50 ans auparavant. Mais en 1907, le bâtiment est inhabité et très dégradé, et la loi de séparation des églises et de l'État n'obligeait plus les municipalités à loger les curés.

Le conseil municipal décide alors de répondre favorablement à la demande du Groupe Socialiste du Revest qui souhaite en devenir le locataire:

⁴ Séance du conseil municipal du 21 mai 1854 : la vente des bois, permettant la participation de la Commune à la construction du presbytère (principe voté lors de la séance du conseil du 18 mai 1851) a rapporté 3220 francs par une « *adjudication qui a dépassé toute les espérances* ». Afin d'obtenir suffisamment de surface pour réaliser les fondations du presbytère, accord du conseil pour les acquisitions d'une partie d'une maison appartenant à Artigues Célestin pour la somme de 300 franc et d'un terrain de 6 m² appartenant à Vidal Jean pour la somme de 30 francs.



L'immeuble sera réparé maintes fois avant d'être vendu ⁵, le 14 juin 1913, au Groupe Revestois ⁶, après la délibération du conseil municipal du 7 mars 1913.

« Le sept mars à trois heures du soir
 Le Conseil municipal s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Meiffret Pierre, maire.
 Étaient présents : Mrs Cadière Henri, adjoint-Rabuffel André-Meiffret Joseph-Michel Joseph-Long Henri-Durand Hubert-Pomet Joseph-Chaix Eugène-Pomet Philimon-Hermitte Joseph.
 Monsieur Hermitte Joseph est élu secrétaire.
 Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Monsieur le Président fait donner lecture d'une lettre de Monsieur le Président du groupe revestois dans laquelle, ce dernier, au nom de cette société, demande de faire l'acquisition de l'immeuble « Ancien presbytère », où se trouve le siège de la société, lequel immeuble est présentement loué au Groupe, suivant bail du 29 mars 1909.
 Monsieur le Maire invite ses collègues à vouloir bien donner leur avis.

⁵ Pour une somme de 3000 francs (sources : archives départementales)

⁶ Le **Groupe Revestois** a été fondé en 1907. Les statuts de l'Association d'intérêt local dite **Groupe Revestois** ont été déposés en préfecture le 26 janvier 1913. Son premier président était Hermitte Séverin, charpentier à l'arsenal.

Personnellement, il fait ressortir que depuis l'époque où l'immeuble a été loué au Groupe, il a fallu y faire des réparations incessantes et onéreuses, de sorte que les dépenses ont toujours le rendement de la maison.

Monsieur Cadière indique que bientôt il faudra procéder à la réfection de la toiture qui est en mauvais état, et du carrelage.

Monsieur Pomet Philémon croit que des réparations à cet immeuble seront toujours nécessaires ; qu'il vaudrait mieux se défaire de ces charges ;

La discussion étant close, Mr. Le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil

Vu la lettre de Mr. le Président du groupe revestois qui demande à faire l'acquisition de l'ancien presbytère ; considérant que cet immeuble loué au groupe à raison de 150 francs par an, n'a cependant jamais rien rapporté, en réalité, par suite des réparations ou modifications qu'il a fallu y faire ;

Considérant que d'autres réparations seront bientôt nécessaires ; que d'autres modifications seront aussi demandées, étant rendues nécessaires par suite de l'accroissement du nombre des membres, qui comprend presque la totalité des citoyens du pays ;

Considérant que le capital provenant de la vente, rapportera un intérêt au moins égal à celui de l'immeuble en location, et plus fort si l'on considère que la commune n'aura plus de dépenses à faire pour l'entretien de la maison ;

Considérant que, pour les motifs cités plus haut, l'immeuble n'est d'aucune utilité pour la commune ;

Délibère

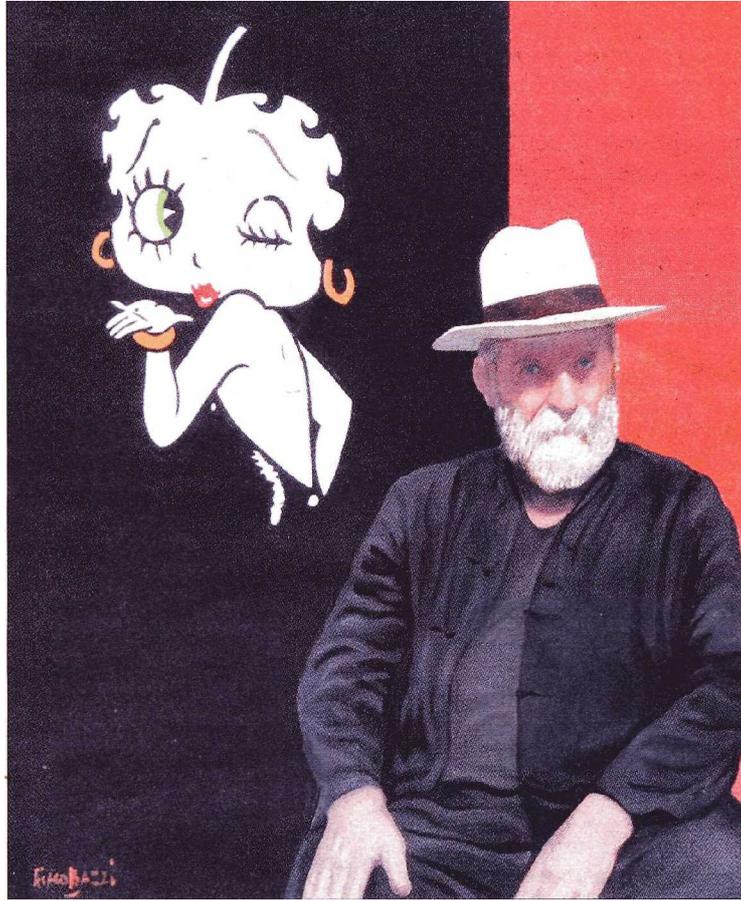
Que la commune soit autorisée à aliéner l'immeuble dit « Ancien Presbytère », en faveur du Groupe Revestois ; que Monsieur le Préfet veuille bien ordonner l'enquête nécessaire à la réalisation de ce projet. »

Les murs du presbytère n'accueillirent les desservants de la paroisse qu'un demi-siècle. Sic transit ?



Le presbytère sera construit sur les parcelles 16 et en partie 14 (cadastre napoléonien)

*Ajaccio salue notre enfant des Collines :
Jean-Pierre Giacobazzi ⁷*



Autoportrait glamour de Jean-Pierre Giacobazzi (2006)

Exposition au Lazaret à Ajaccio du 7 juillet au 7 août 2008

« On se l'était promis, tu devais revenir à Ajaccio, pour la seconde fois. La première c'était à la librairie La Marge, celle où le Bouddha Jean-Jacques officiait, ça n'est pas si loin, et pourtant, on dirait qu'un siècle est passé.

Le bouddha bougon a quitté son temple tapissé de livres, et toi, tu as claqué la porte sans que l'on comprenne, tout de suite, que tu nous avais faussé compagnie pour de vrai.

Giacco ⁸, tu es notre mémoire à vif et tu nous l'as racontée sur tous les tons : bleus crus ou rouge sang. La mémoire, c'est violent, ce n'est pas seulement un souffle

⁷ Corse-Matin n°321 – exposition du 27 juin au 3 juillet 2008.

⁸ « Il n'y a pas d'avenir sans mémoire » Jean-Pierre Giacobazzi.

de nostalgie avec une musique de Nino Rota qui tourne autour des films de Fellini. Un déclin suffit et les images fixes s'animent. Federico avait raison, nous sommes tous fous... Ça dépend des heures.

Toi, tu es le roi du cog à l'âne, tu racontes nos vies comme s'il s'agissait des filles élastiques, Vénus sur sable blanc, bien en chair, des pin-up comme on en voyait dans Paris Hollywood avec leur pubis rasé. On croit entendre, en arrière plan, des riffs de cuivres, des accents rock et, par ci par là, des affiches Coca-Cola qui ont inondé le monde jusque dans les refuges des vallées de l'Himalaya. Dans l'espace d'une de tes toiles, il y a notre adolescence à tous, nos rêves d'Ève nues, la vague du temps qui passe -inexorable- le bruit sourd du rotor d'un hélicoptère et, à l'infini, encore des sables de désert et, enfin, pour le goût de l'aventure, la forêt d'Amazonie.

Ici ou là, il y a Marseille, Babel bâtie au bord de l'eau.

Giacco, tu as pratiqué, dans le silence de ton atelier, un passé antérieur, comme s'il était, à chaque instant, présent. Tu as le culte d'une peinture cinématographique, avec sa panoplie d'artifices, panoramiques et ralentis ... 24 images/seconde, et quelquefois un peu plus.

Il y a, en accéléré, les chantiers navals, en perte de vitesse, et puis, quelques mois plus tard, les mêmes chantiers sont toujours là, immobiles, figés, avec les ouvriers plus gagne-petit que jamais.

Tes portraits ont accompagné nos vies, ils nous sont parallèles, ce sont les symboles singuliers d'un siècle secoué de tumulte et de folies. On y voit la statue de la liberté, Hitler, l'Adolf incontournable, tout près, un poing levé contestataire, le Che voisin avec Marilyn, et un peu plus loin, mais sur un autre tableau, Chaplin et sa désespérance hilare.

Et puis, il y a les musiques, il en traîne des bribes polychromes dans tes toiles ... Écoutez voir, celle des Platters, des glissandos d'accordéon diatonique, la voix d'Elvis ou celle de Dean Martin, de Trenet, de Billie Holliday, d'Édith et de quelques autres. Il y a aussi les ponctuations du film, un orchestre façon symphonique qui accompagne une scène de « Riz Amer », avec Silvana Mangano, sculpturale beauté en mini short.

Figurez-vous ... En cinquante ans de peinture, il nous en a fait voir, Giaco ... Des Mona Lisa des temps modernes, des émigrants aux valises ficelées, des gens simples soumis et « ceux de la haute » qui paradent, la morgue aux lèvres.

Rendez-vous compte, il avait l'ironie aussi décapante qu'assassine, Giaco, et des colères à faire trembler les médiocres, quelles que soient leurs origines ou leurs classes sociales.

Rendez-vous compte, on se l'était promis, ce rendez-vous, il y a longtemps déjà ... Et il est là, il est quand même là. Fraternel, excessif, généreux.

Ses œuvres, sur les murs, triomphent de l'absence.

*Jérôme CAMILLY
Ajaccio, juillet 2008*

« Il faut, disait Giacobazzi⁹, démystifier le rôle de l'artiste. Dans la mesure où le créateur est un homme comme les autres, il doit s'assumer dans sa vie de citoyen. Alors, pourquoi ne pas traduire sur la toile ses angoisses, ses joies, ses peines, ses colères, ses espérances ».

Son œuvre entière témoigne de cette profession de foi.

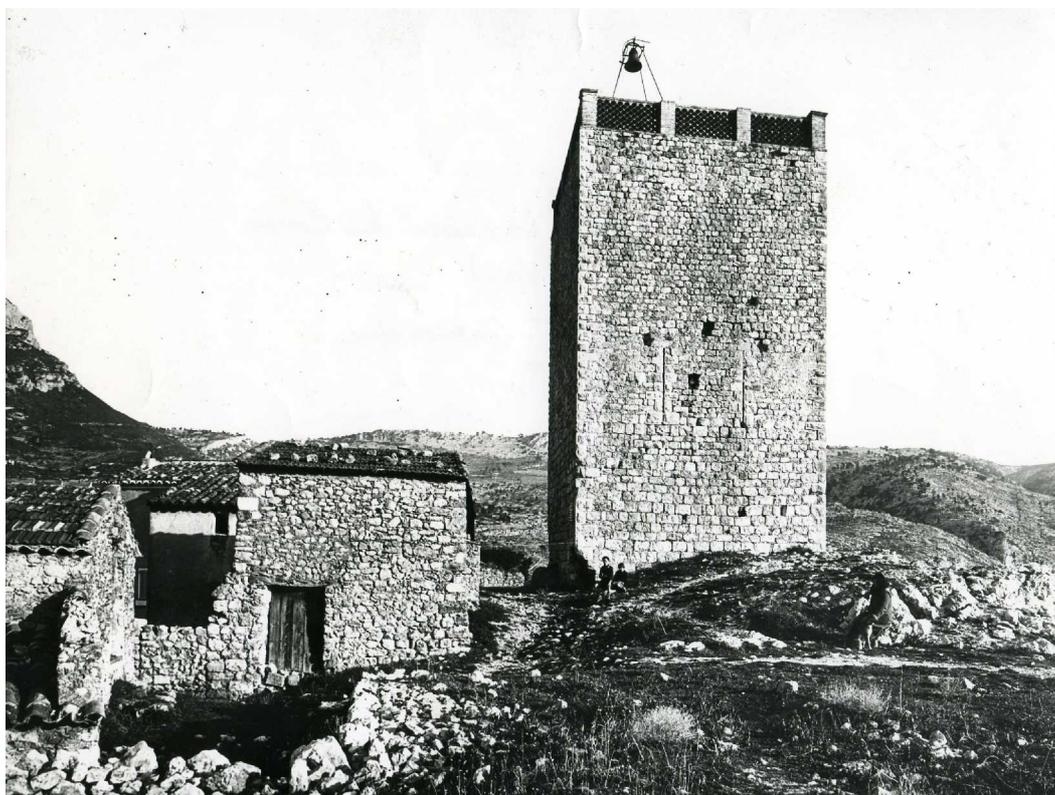
Il naît à Toulon, en 1941, d'une mère bretonne et d'un père hyérois, d'ascendance italienne. Soixante-six ans plus tard, c'est à Toulon qu'il disparaîtra.

Jusqu'à l'âge de vingt ans¹⁰, il habite le village du Revest, proche de Toulon, et c'est là que se forge l'imaginaire d'un peintre à l'écoute des pulsations du monde, qui se nourrit des événements du sud et traduit, par sa couleur, sa volonté de réinventer la réalité. Plus tard, cette vision se nommera figuration narrative. Narratif, certes, il l'était, ce conteur né qui décryptait l'Amérique des immigrants, l'agonie des chantiers navals ou la solitude de Norma Jean Baker, plus connue sous le nom de Marilyn Monroe

⁹ Jean-Pierre Giacobazzi (1941-2007) est né par hasard à Toulon car sa maman, sur le point d'accoucher, a bénéficié du véhicule de M. Hermitte, commerçant boucher au Revest-les-Eaux, pour être transportée d'urgence à Toulon où naîtra Jean-Pierre. Sans cela, cet enfant de nos collines serait venu au monde au Revest !

¹⁰ Dans les années 1960, Giacobazzi reviendra habiter au Revest (presque ...) au Riberal, à l'entrée du hameau de Dardennes. Après avoir parainé notre exposition sur les photographies des classes de nos écoles laïques en 2002, Il participa activement à notre conférence qui s'est tenue le 2 juin 2007 sur « Le sport et les valeurs de l'effort, du respect et de la solidarité » en présence de Guillaume Mélenchon, Éric Briquet-Campin et Jacques Piasenta. Nous vous invitons à lire le n°47 du Bulletin des Amis du Vieux Revest et Val d'Ardène de sept. 2007.

La Tour du Revest



Le Revest-les-Eaux, le 5 mars 1991

Après recherches, il s'avère exact que la Tour a été modifiée en 1865 par ajout de l'horloge et ce n'est que quelques années après que la Maisonnnette a été construite à son sommet pour protéger le mécanisme. La photo a donc été prise entre ces deux périodes.

Cordialement votre.

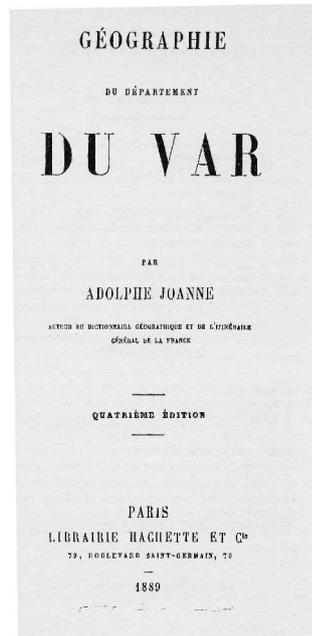
Le Maire

Charles Vidal

- (Note envoyée aux Amis du Vieux Revest et du Val d'Ardène par M. Charles Vidal, maire du Revest-les-Eaux en 1991)
- La Tour du Revest, dite parfois, vers 1900, Tour de l'Horloge. Ce seraient les républicains revestois qui auraient installé en 1865 la cloche «*afin que celle-ci soit entendue de plus loin que celle de l'église*».
- La cloche de la Tour aurait été fondue le 8 juillet 1836 par Maurel à Toulon pour l'établissement de l'horloge de la commune du Revest par les soins de M. B.V. Artigues (maire) et des conseillers municipaux.

La Dardennes

Par Adolphe Joanne



En 1889, le géographe Adolphe Joanne, auteur du « *Dictionnaire géographique et de l'itinéraire général de la France* », publie la quatrième édition de la « *Géographie du département du Var* ».

Il s'agit d'un document de 64 pages qui présente le nouveau département du Var. Nouveau car l'actuel département du Var a été constitué en 1860.

Le chapitre 3 fait la description du littoral et des cours d'eau. Les pages 11 et 12 attirent notre attention :

« *Toulon, avec Brest le principal port militaire de la France, est notre grand arsenal naval sur la Méditerranée : sa rade, très vaste, complètement sûre, a également pour riveraine, à 4 ou 5 kilomètres sud-ouest de Toulon, la ville de la Seyne, très importante par ses chantiers de construction de navires, elle se nomme la petite rade, par opposition à la grande rade la presqu'île du cap Cépet, qui est un long appendice de la presqu'île du cap Sicié, la protège en partie des vents du large ; à son tour, la grande rade communique, à l'est-sud-est, avec la rade ou golfe de Giens. La petite rade reçoit la **Dardennes**, charmant torrent né d'une source donnant 146 litres par seconde à l'étiage, et grossi, en temps de pluie, par le tribut du gouffre du Ragas. La **Dardennes** passe entre le Faron et les monts d'Évenos. »*

Le testament de Dame Sibille en 1261

Par Raimond Boyer

Sibille de Marseille-Trets, veuve de Gilbert de Baux et épouse de Boniface de Castellane, fit son testament le 14 août 1261. Elle lègue des biens ou des sommes d'argent à des membres de sa famille ainsi qu'à des maisons religieuses, notamment à la chartreuse de Montrieux, à qui elle laisse le val d'Ardenne et la seigneurie du Revest.

Ce testament figure dans notre catalogue des actes non inscrits dans le cartulaire de Montrieux. L'original a disparu. Ce document ou une copie semble avoir été conservé aux Archives communales de Toulon, dans la série GG, au moins jusque vers 1869, au témoignage d'Octave Teissier.

Vers le milieu du XVII^{ème} siècle, le P. Isnard, religieux minime à Toulon, fit une analyse détaillée de ce testament, assortie de quelques extraits et suivie d'un long commentaire, dans le IV de son *Histoire de la ville de Toulon*. Cet historiographe aurait utilisé deux copies, l'une conservée en ces temps-là dans les archives du château de Vérignon (Var), l'autre effectuée vers la fin du XIII^{ème} siècle par Thomas, notaire à Toulon. De son côté, dom Capus, vicaire à Montrieux de 1651 à 1682, fit une copie partielle du testament, comportant surtout ce qui concerne la chartreuse. Nous ignorons d'après quel document cette transcription a été effectuée. Plus tard, Ruffi cita quelques clauses du testament de Sibille, et Gustave Lambert, vers la fin du siècle dernier, en publia des extraits.

A défaut du texte intégral du testament, les fragments et l'analyse en notre possession suffisent déjà à un examen critique.

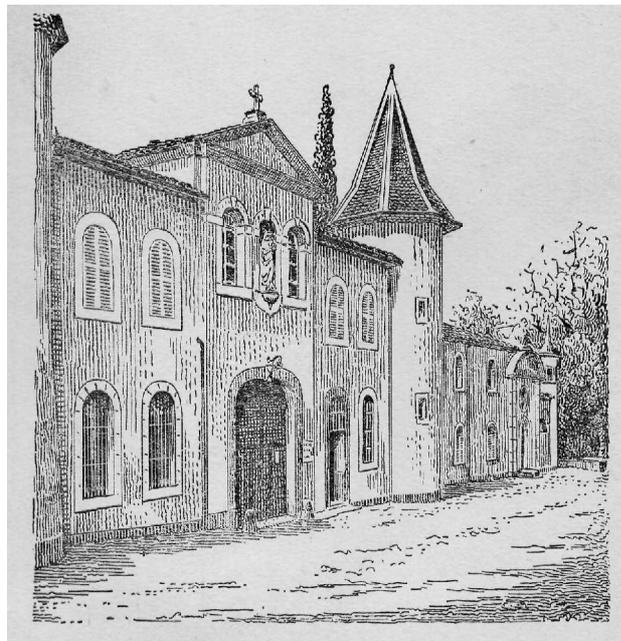
Le 16 août 1261, donc le surlendemain de la rédaction de son testament, Sibille réduit tous ses legs, sauf les legs pieux et la somme destinée au notaire Thomas de Toulon. Le texte complet de ce codicille est connu, mais n'apporte rien à notre propos. Par contre, une ordonnance de Charles II, comte de Provence, datée de 1297, fait état d'une rente de vingt livres de coronats perçue deux fois l'an sur la gabelle de Toulon, au profit de deux chapelains. Or, cette rente ne figure point dans le testament de Sibille.

D'autre part, par acte du 29 novembre 1297, Charles 1^{er} d'Anjou, comte de Provence, institué par Sibille héritier universel, échange des biens et droits seigneuriaux qu'il tient de celle-ci à Trets, à Cuers et au Revest, ainsi que d'autres droits, contre la part de seigneurie de Toulon possédée par Isnard d'Entrevennes et Reforciat de Trets, coseigneurs de Trets et de Toulon, cousins

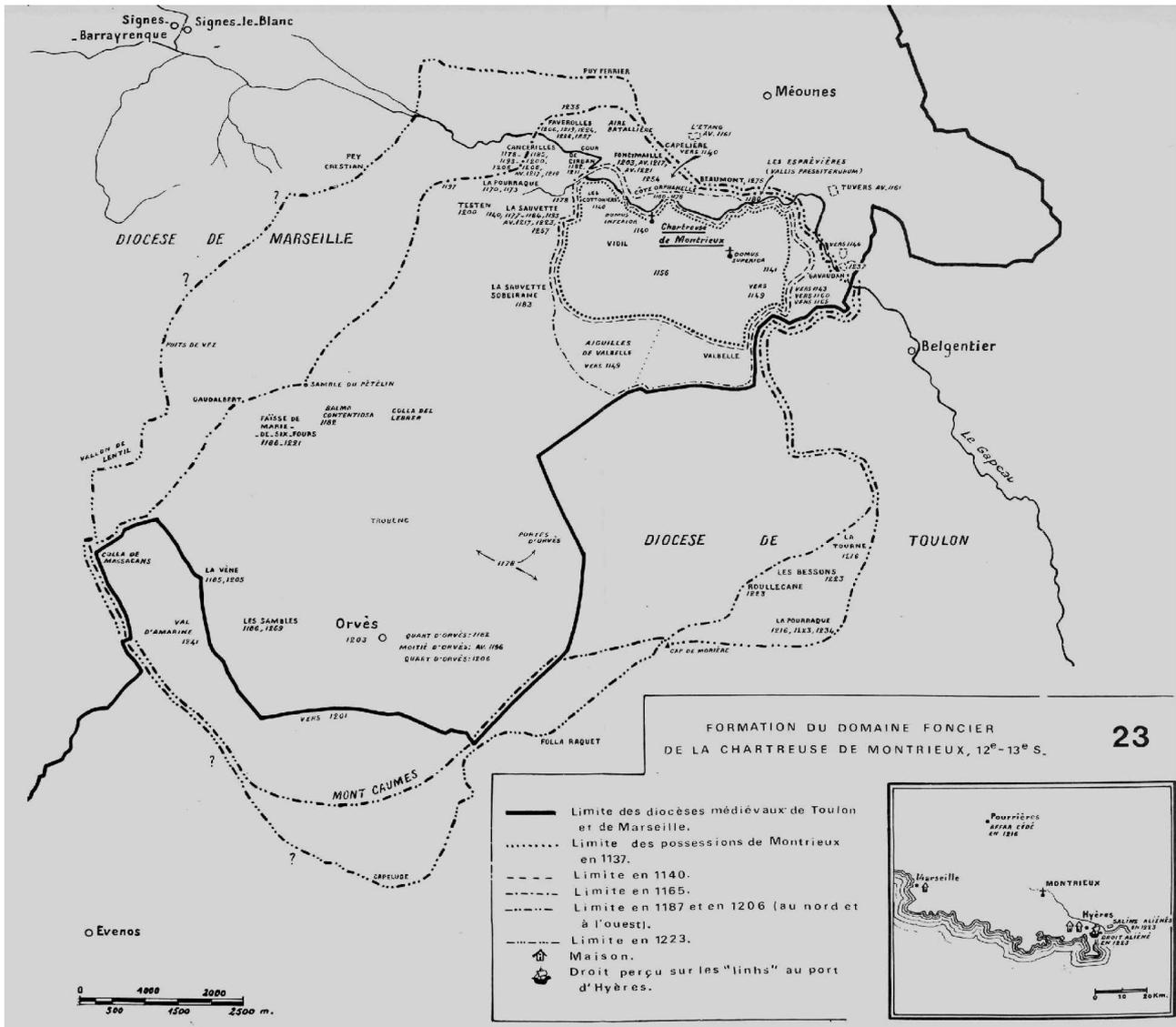
germain de Sibille. Ainsi, ce n'est pas des chartreux de Montrieux que le comte de Provence reçoit le Revest.

Faut-il conclure à la fausseté du testament de Sibille ? Ne pourrait-on pas plutôt se demander ce qui s'est passé entre ce testament de 1261 et l'acte d'échange de 1297 ? Les chartreux sont-ils entrés en possession de la seigneurie du Revest ? Ou bien en auraient-ils été dépossédés très tôt ? Toujours est-il qu'au début du XV^{ème} siècle s'est élevé un différent entre les chartreux et Raimond de Montauban, seigneur de Saint-André, au sujet de la possession du fief du Revest. Cette seigneurie n'appartient point aux chartreux ; elle ne leur revient qu'en 1409, après de laborieuses démarches.

Ces diverses données laissent planer un doute sur certains éléments du dispositif du testament de Sibille, ou plutôt du texte partiel qui nous en est parvenu grâce à de rares copies, dont les plus importantes sont de seconde main de valeur médiocre. Aussi, jusqu'à plus ample informé, nous considérons que ce testament comporte des éléments suspects.



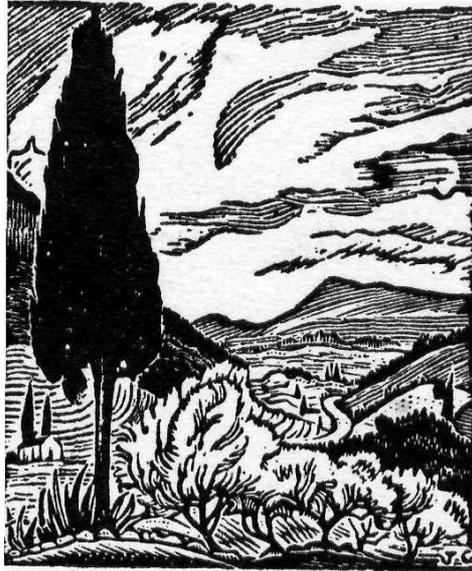
Sources : La chartreuse de Montrieux aux XII^{ème} et XIII^{ème} siècles par Raymond Boyer - Éditions Jeanne Laffitte -Marseille 1980-



Carte extraite du livre « *La chartreuse de Montrieux aux XII^e et XIII^e siècles* » par Raymond Boyer - Éditions Jeanne Laffitte -Marseille 1980-

LE VIN

À Léon Vévane



La rade de Toulon, vue du mas du Cyprès

Grappes aux grains serrés dont le moindre est un monde
- Un globe avec sa vie et sa beauté charnelle
Jeté par le destin dans la ronde éternelle - ;
O raisins, ô trésors que la lumière inonde !

Les mains des vendangeurs, de vos sucus ruisselants,
Vous entassent au cœur des paniers et des cuves !
Demain, le vin qui bout dans le chai plein d'effluves
Emplira les tonneaux de sa liqueur sanglante ;

Et son ardeur, mêlée à notre chair mortelle
-Rappelant les rayons qui vous gonflaient, ô grappes !-
Glissera dans nos sangs une chaleur nouvelle.

Ainsi, marquant de l'astre une dernière étape,
Se ferme dans l'année un grand cercle vermeil
Qui, passant par la vigne, unit l'homme au soleil !

Jacques Nervat

Sources : « *Lueurs dans la nuit* » par Jacques Nervat (1875-1948) -Éditions Rupella- La Rochelle 15 mars 1950.
Jacques Nervat (en réalité Paul Chabaneix) est le père de Philippe Chabaneix (1898-1982). Ils reposent ensemble dans le cimetière du Revest-les-Eaux.